



## DECLARATION UE DE CONFORMITE

Nous :

**Bouygues Telecom SA**  
37-39, rue Boissière  
75 116 Paris

déclarons sous notre seule responsabilité que le produit ci-dessous, objet de la présente déclaration :

NOM DU PRODUIT	:	Bouygtel TV
TYPE DU PRODUIT	:	HMB4213H
FAMILLE DE PRODUIT	:	Set Top Box

mis sur le marché à partir de son début de production jusqu'au 13 juin 2017 est conforme aux exigences essentielles des directives européennes suivantes:

- R&TTE : DIRECTIVE 1999/5/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 9 Mars 1999 concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications et la reconnaissance mutuelle de leur conformité
- Ecoconception :
  - DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
  - RÈGLEMENT (CE) N° 1275/2008 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2008 modifié par le RÈGLEMENT (UE) N° 801/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013
- ROHS : DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte)

en conformité avec les normes harmonisées ou les réglementations européennes suivantes :

- |   |                                |
|---|--------------------------------|
| • EN 60950-1:2006+A11:2009+A1:2010+A12:2011+A2:2013 | EN 55024:2010                  |
| • EN 60065:2002+A1:2006+A11:2008+A2:2010+A12:2011   | EN 62311:2008                  |
| • EN 55013:2001+A1:2003+A2:2006                     | EN 55022:2010+AC11 2011        |
| • EN 61000-3-2:2006+A1:2009+A2:2009                 | EN 61000-3-3:2008              |
| • EN 300328 v.1.8.1 (2012)                          | EN 55020:2007+A11:2011         |
| • EN 301489-1 v.1.9.2 (2011-09)                     | EN 301489-17 v.2.2.1 (2012-09) |

mis sur le marché à partir du 13 Juin 2017 est conforme aux exigences essentielles des directives et aux règlements européens suivants :

- RED : DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE
- Ecoconception :
  - DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
  - RÈGLEMENT (CE) N° 1275/2008 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2008 modifié par le RÈGLEMENT (UE) N° 801/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013
  - RÈGLEMENT (CE) N° 278/2009 DE LA COMMISSION du 6 avril 2009 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité hors charge et au rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes
- ROHS : DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte)

en conformité avec les normes harmonisées ou réglementations européennes suivantes :

- |                                       |                                |                        |
|---------------------------------------|--------------------------------|------------------------|
| • EN 50564:2011                       | EN 50563:2011+A1 :2013         | EN 60065:2014+AC :2016 |
| • EN 62311:2008                       | EN 62479:2010                  |                        |
| • EN 55035:2017+AC:2019               | EN 55032:2015+AC:2016          |                        |
| • Draft EN 301 489-1 V2.2.1 (2017-03) | EN 301 489-17 V3.2.0 (2017-03) |                        |
| • EN 300 328 V2.1.1 (2016-11)         | EN 303 340 V1.1.2              |                        |

A Paris, le

11/5/2020

Au nom de Bouygues Telecom

  
Jean-Christophe Reversat  
Directeur Développement Produits Fixes et Plateformes de Service